



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019**

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	20	23	03

Vote	
A L'unanimité	Pour : 23
	Contre : 00
	Abstention : 00

L'an 2019, le 27 Mars à 09:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DELIBERATIONS**, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 2^{ème} session ordinaire de l'année. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21 Mars 2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 Mars 2019.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) – Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) – M. Renaud RENIER (3^{ème} adjoint) – Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) – M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) – Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) – M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) – Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) – M. Léonard Edwige BARTHEL – M. Claude JERSIER – Mme Ninette SAINTE-LUCE (Arrivée à 13h20) – M. Louis LAROCHELLE – M. Michel CHAIBRIANT – Mme Louisiane DEGLAS – Mme Marie-Agnès SAINT-VAL – Mme Justina FAVORINUS – M. Jean-Philippe NOËL (Arrivé à 11h00) – M. José JULAN – M. Jimmy FAUSTA (Arrivé à 10h35) _____ (20)

REPRÉSENTÉS : Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE (ayant donné procuration à Monsieur Claude MAGLOIRE) – Mme Christelle GILLES (ayant donné procuration à Mme Louisiane DEGLAS) – Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Madame Dany MARCIN) _____ (03)

ABSENTS : Mme Lucie LAROCHELLE – M. François EDAU – Mme Annie BARTHEL – M. Jean-Luc LIBER – Mme Chantal MACHARES – Mme Laurence CHRISTOPHE _____ (06)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Convocation du Conseil Municipal en date du :

21 MARS 2019

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

24 MAI 2019

-et de sa publication le :

28 MAI 2019

D_20190327_16

AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION DE VALORISATION DU PATRIMOINE DE TROIS-RIVIERES (A.V.A.P.) ET LA COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;



.../...

- Vu les articles 64 & 65 de la loi Notré et des articles L.133-1 et suivants du Code du Tourisme ; organisent le périmètre de la compétence tourisme qui est depuis le 1^{er} janvier 2017 désormais partagé entre :
 - D'une part, la commune qui reste compétente pour la commercialisation de prestations touristiques, pour l'animation des loisirs et pour l'organisation de fêtes et d'animations culturelles ;
 - Et d'autre part, l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui se voit confier l'Intégralité de la Promotion Touristique du territoire, les actions communales de promotion touristique, l'accueil et l'information des touristes ainsi que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités touristiques ».
- Vu les dispositions du décret n°2001-491 du 06 juin 2001 concernant les subventions attribuées par une collectivité à une association ;
- **Considérant** la nécessité de conclure avec l'Association pour la Valorisation du Patrimoine » (A.VA.P.) une convention d'objectifs et de moyens pour lui permettre d'une manière générale de mettre en œuvre un pan de la politique touristique, culturelle et patrimoniale de la ville de Trois-Rivières ;
- **Considérant encore que** la commune de Trois-Rivières s'engage sous réserve de l'inscription des crédits inscrits chaque année à son Budget à soutenir financièrement la réalisation des objectifs suivants :
 - la commercialisation de prestations touristiques, pour l'animation des loisirs et pour l'organisation de fêtes et d'animations culturelles
 - elle contribuera à la mise en valeur et la préservation du patrimoine rural naturel, architectural, agricole et historique de la commune de Trois-Rivières
 - elle pourra s'intéresser également dans le cadre de missions complémentaires à toutes activités annexes ou connexes de son objet ;
 - elle pourra se voir attribuer de surcroît des missions particulières par délégation ;
 - la commune l'associera à tous les projets d'aménagement et d'équipement à vocation touristique ;
- Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens élaboré à cet effet afin de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des aides allouées à l'association précitée en vue de remplir des missions d'intérêt général ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1

D'Adopter la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue entre l'Association pour la Valorisation du Patrimoine » (A.VA.P.) et la Commune de Trois-Rivières adossée à la présente dont la durée est fixée à un (1) an reconductible deux (2) fois.

Article 2

D'Autoriser le Maire à signer la dite convention et à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions qu'elle renferme.

.../...



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Mars 2019

.../...

Article 3

De Charger Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE



